



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrèche@orange.fr

Clisson, le 12 mai 2023

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 03 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2023.**
- 2. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 2.1 Adoption du compte de gestion de l'exercice 2022
 - 2.2 Etude, vote et affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2022
 - 2.3 Etude et vote du budget primitif de l'exercice 2023
- 3. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**



L'an deux mille vingt-trois, le TROIS AVRIL à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, salle du Perron, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : *Mme Véronique Jousset, Mme Alexia Pirois,*
GETIGNE : *Mme Bénédicte Loiret,*
SAINT-LUMINE : *Mme Valérie Dran,*
GORGES : *Mme Séverine Protois-Menu, Mme Sonia Petit.*

Absentes excusées :

GETIGNE : *Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret),*
SAINT-LUMINE : *Mme Céleste Morisseau (procuration à Mme Valérie Dran).*

Assistaient également :

M. Maxime Druelle, Directeur Général Adjoint de la ville de Clisson,
Christine Landreau, Directrice de la crèche intercommunale.

Secrétaire de séance : Madame Véronique Jousset.

Date de convocation : 28 mars 2023

Présentes : 6, excusées : 2, absentes : 0, votants : 8, en exercice : 8



Après l'appel des présents, **Madame la Présidente** ouvre la séance tout en souhaitant la bienvenue aux délégués.

1. ETUDE ET VOTE DU PROCES-VERBAL DU 06 MARS 2023

Madame la Présidente soumet au vote ce procès-verbal.

- ✓ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

23.04.01

↳ *Adoption du compte de gestion de l'exercice 2022*

Madame la Présidente informe,

L'Assemblée de l'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2022, par Madame Lydia Ollivier, trésorière syndicale. Elle précise que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2311-1 à L.2312-2 et D.2343-2 à D.2343-10,

VU la délibération n°22.04.03 en date du 11 avril 2022, adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et celles du compte de gestion du trésorier,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

ADOpte le compte de gestion du budget du SIVU « de la Petite Enfance » pour l'exercice 2022, présenté par Madame la trésorière syndicale et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice,

PRÉCISE que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'au comptable public assignataire.

23.04.02

↳ *Etude, vote et report des résultats du compte administratif de l'exercice 2022*

Madame la Vice-présidente expose,

À l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et soumet au vote le compte administratif 2022.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.04.03 du comité syndical en date du 11 avril 2022, adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération n°23.04.01 du comité syndical en date du 03 avril 2023, adoptant le compte de gestion de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2022 a été comparé au compte de gestion tenu par le comptable du trésor public et qu'ils sont en parfaite concordance,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 a été établi par Madame Séverine Protois-Menu, Présidente, en fonction depuis le 16 juillet 2020,

CONSIDERANT que Madame Bénédicte Loiret a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Madame Séverine Protois-Menu, Présidente, s'est retirée,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

DONNE ACTE à Madame la Présidente de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022,

ARRETE les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, du SIVU « de la Petite Enfance », comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de l'exercice - Dépenses	749 341,79 €	43 473,21 €
Réalisations de l'exercice - Recettes	917 577,72 €	10 211,28 €
Résultat de l'exercice	168 235,93	- 33 261,93 €
Résultat N - 1 reporté	- 73 180,67 €	- 45 349,60 €
Résultat d'exécution de l'exercice	95 055,26 €	- 75 781,36 €
Restes à réaliser à reporter en N+1 - Dépenses		541,40 €
Restes à réaliser à reporter en N+1 - Recettes		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €
Résultat définitif de l'exercice	95 055,26 €	- 76 322,76 €
Résultat cumulé	18 732,50 €	

DECIDE de reporter :

- Le résultat de fonctionnement comme suit :	
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	541,40 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	94 513,86 €

- Le résultat d'investissement comme suit :	
D 001 - Résultat d'investissement reporté (hors RAR)	75 781,36 €

SPECIFIE que ces reports de résultats 2022 seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'au comptable public assignataire.

Madame Protois-Menu note que les dépenses sont en augmentation et indique qu'il est prévu de provisionner une partie de la réserve. Elle envisage un autre mode de fonctionnement pour la crèche par un passage éventuel en crèche multi-accueil pour permettre de récupérer d'autres recettes.

Madame Pirois suggère une réflexion sur ce type de projet avant la fin du mandat et de recourir à un nouvel emprunt.

Madame Protois-Menu indique que les frais d'emprunt diminuent et que cela va permettre d'abonder un peu plus le budget.

23.04.03

→ Etude et vote du budget primitif de l'exercice 2023

Madame la Présidente rappelle qu',

Après les orientations budgétaires présentées en séance du 6 mars 2023, l'Assemblée doit prendre connaissance des propositions du budget primitif de l'exercice 2023.

Madame la Présidente rappelle que, le syndicat avait constitué une provision pour risques. Au 31 décembre 2022, cette provision s'élève à 176 306,96 €.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°05.03/2.05 du 29 mars 2005, fixant la clef de répartition pour le financement des conséquences de l'investissement sur la section de fonctionnement du budget, conformément au nombre de places attribuées à chaque commune,

VU la convention de gestion signée avec la ville de Clisson, par délibération en date du 8 décembre 2014,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 6 mars 2023, organisé en application de la loi du 6 février 1992 modifiée,

VU le projet de budget présenté,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

ARRETE le budget primitif de l'exercice 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	104 373,60 €	104 373,60 €
Propositions nouvelles	28 050,84 €	104 373,60 €
Report du déficit d'investissement 2022	75 781,36 €	/
Restes-à-réaliser	541,40 €	/
 FONCTIONNEMENT	887 975,60 €	887 975,60 €
Propositions nouvelles 2023	887 975,60 €	789 641,74 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2022		94 513,86 €
TOTAUX	992 349,20 €	992 349,20 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14,

PREND ACTE, pour l'exercice 2023, des participations financières de chaque commune adhérente au SIVU « de la Petite Enfance » qui se répartissent ainsi :

Communes	Nombre de Places	Participations communales	En %
CLISSON	13	48 286,00 €	37,14 %
GORGES	11	40 857,00 €	31,43 %
GETIGNE	7	26 000,00 €	20,00 %
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	4	14 857,00 €	11,43 %
TOTAUX	35	130 000,00 €	100,00 %

DIT que le régime de provisions retenu est celui des provisions 'semi-budgétaires,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'au comptable public assignataire.

Madame Protois-Menu indique que l'objectif de ce budget est de maintenir les participations communales annuelles pour 2023 à 130 000 € et de maintenir un excédent de fonctionnement suffisamment élevé pour résorber le déficit d'investissement, eu égard à l'extinction de l'emprunt contracté à la création de la crèche intercommunale.

Elle présente le tableau des dépenses réelles en fonctionnement tel qu'il suit :

DEPENSES REELLES	BP 2022	BP 2023	Evol.
Charges à caractère général	97 850,00 €	114 800,40 €	+ 17 %
Charges de personnel	664 000,00 €	664 000,00 €	0 %
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	3 000,00 €	0 %
Charges financières	2 500,00 €	2 000,00 €	- 20 %
Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0 %
Dotations aux provisions	/	/	/
Dépenses imprévues	500,00 €	/	- 100 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES	768 350,00 €	784 300,40 €	+ 7 %

Elle note une augmentation des charges à caractère général du fait de l'augmentation du coût des fluides. Elle présente le tableau des dépenses totales en fonctionnement tel qu'il suit :

DEPENSES TOTALES	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles	768 350,00 €	784 300,40 €
Dépenses d'ordre (<i>amortissements</i>)	7 000,00 €	6 500,00 €
Virement à la section d'investissement	90 093,24 €	97 175,20 €
Déficit antérieur reporté	73 180,67 €	/
DEPENSES TOTALES	938 623,91 €	887 975,60 €

Elle présente le tableau des recettes réelles en fonctionnement tel qu'il suit :

RECETTES REELLES	BP 2022	BP 2023	Evol.
Produits des services (<i>Participation familles</i>)	137 000,00 €	137 000,00 €	0 %
Dotations, participations	562 586,95 €	462 000,00 €	- 15 %
<i>dont participations communales</i>	130 000,00 €	130 000,00 €	0%
<i>dont participations PSU</i>	195 000,00 €	195 000,00 €	0%
<i>dont participations BT</i>	203 178,00 €	137 000,00€	%
<i>dont FCTVA</i>	408,95 €	0 €	- 100%
Atténuations de charges	95 000,00 €	79 459,00 €	- 9,06 %
Reprise de provisions	144 036,96 €	115 000,00 €	- 20 %
TOTAL DES RECETTES REELLES	938 623,91 €	793 461,74 €	- 16 %

Il est indiqué que les participations 'BT' correspondent au Bonus Territoire.

Elle rappelle que les atténuations de charges correspondent aux remboursements par les assurances des congés maladie.

Elle présente le tableau des recettes totales en fonctionnement tel qu'il suit :

RECETTES TOTALES	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles	938 623,91 €	793 461,74 €
Recettes d'ordre	/	/
Résultat N-1	/	94 513,86 €
RECETTES TOTALES	938 623,91 €	887 975,60 €

Elle présente le tableau des dépenses réelles en investissement tel qu'il suit :

DEPENSES REELLES	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	11 559,20 €	21 092,24 €
<i>Dont propositions nouvelles</i>	11 200,00 €	20 550,84 €
<i>Dont Restes à réaliser</i>	359,20 €	541,40 €
Dépenses financières	41 184,44 €	7 500,00 €
<i>Dont remboursement de la dette</i>	41 184,44 €	7 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	52 743,64 €	28 592,24 €

Elle présente le tableau des dépenses totales en investissement tel qu'il suit :

DEPENSES TOTALES	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles	52 384,44 €	28 592,24 €
<i>Dont propositions nouvelles</i>	52 384,44 €	20 550,84 €
<i>Dont dépenses imprévues</i>	/	/
Restes-à-réaliser	359,20 €	541,40 €
Résultat N-1	45 349,60 €	75 781,36 €
DEPENSES TOTALES	98 093,24 €	104 373,60 €

Elle présente les nouvelles dépenses d'équipement prévues pour 2023 pour lesquelles il a été inscrit un crédit à hauteur de 21 K € comprenant :

- Un visiophone pour 10 K €,
- Un chalet extérieur pour remplacer la structure de jeux actuels qui est dans un état dangereux pour 4,5 K €,
- Un ballon d'eau chaude, car actuellement défectueux pour 2 K €,
- Le remplacement d'un sèche-linge en fin de vie pour 1,5 K €,
- Un ordinateur supplémentaire pour la Direction pour 1,5 K €,
- Un smartphone pour 300 €,
- 4 tabourets adultes pour l'ergonomie et la posture des agents au moment des repas des enfants pour 1 K €.

Madame Landreau indique les problèmes qu'elle rencontre avec une armoire chauffante qui permet de garder à température les plats.

Madame Protois-Menu présente le tableau des recettes réelles en investissement tel qu'il suit :

RECETTES REELLES	BP 2022	BP 2023
Dotations et fonds propres (FCTVA)	1 000,00 €	157,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (résultat N-1)	/	541,40 €
Subventions (restes à réaliser)	/	/
Emprunts et dettes (cautions)	/	/
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 000,00 €	698,40 €

Elle présente le tableau des recettes totales en investissement tel qu'il suit :

RECETTES TOTALES	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles	1 000,00 €	698,40 €
Recettes d'ordre (amortissements)	7 000,00 €	6 500,00 €
Virement de la section de Fonctionnement	90 093,24 €	97 175,20 €
Résultat N-1	/	/
RECETTES TOTALES	98 093,24 €	104 373,60 €

Elle rappelle les participations communales citées plus haut.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 19h40.

Véronique Jousset
Secrétaire de séance



Séverine Protois-Menu

Présidente